



## EXPLICATION PORTE MONNAIE ÉLECTRONIQUE

Les joueurs qui ne sont pas membres peuvent acheter un carnet de green-fee par an d'une valeur de 400 €. Une fois réglé, ce carnet sera crédité sur le compte des joueurs concernés sous forme de porte-monnaie électronique et ils auront la possibilité de jouer en semaine en haute saison, en déduisant un green fee d'un montant de 40 €, ou les week-ends et les jours fériés, en déduisant un green fee d'un montant de 55 €.

En basse saison en déduisant 30 € en semaine et 35 € les week-ends et jours fériés jusqu'à épuisement du solde avec ajustement in fine. Une fois le carnet terminé, ils devront s'acquitter d'un green-fee à chaque passage.

Vous pouvez profiter de ces changements dès aujourd'hui alors n'hésitez pas à nous rendre visite, accompagné de vos amis golfeurs.

Bienvenue sur notre parcours